



Mesures provisoires de limitation de l'usage de l'eau : précision de la Ville de Mulhouse

Les conditions estivales observées depuis plusieurs semaines associées à un déficit pluviométrique depuis le printemps ont entraîné une baisse générale des débits de l'ensemble des cours d'eau du département du Haut-Rhin. Les niveaux des eaux souterraines sont globalement bas voire très bas. Le sud du département est particulièrement touché.

En conséquence, le Préfet du Haut-Rhin a pris, ce mercredi, un arrêté détaillant les mesures de restrictions de l'usage de l'eau pour les particuliers, les collectivités et les professionnels sur les zones d'alertes. L'Ill amont, qui traverse Mulhouse, en fait partie.

Cependant, Mulhouse n'est pas concernée par l'arrêté préfectoral. Pourquoi ?

L'eau de Mulhouse est exclusivement issue de la nappe phréatique de la Doller soutenue par les 7,2 millions de m³ d'eau du barrage de Michelbach. Cette situation permet à Mulhouse de ne pas être concernée par les restrictions de l'arrêté préfectoral.

Néanmoins, dans ce cadre de vigilance, la Ville appelle chaque usager à être responsable et économe dans sa consommation d'eau.

Avec le changement climatique, la préservation de cette ressource naturelle est une véritable priorité pour la Ville. Depuis des années, cela se traduit par plusieurs actions : la préservation des périmètres de protection des captages par des acquisitions foncières, une concertation avec le monde agricole, la mise en place de Missions Eau...

Ainsi, bien que Mulhouse ne soit pas concernée par l'arrêté préfectoral en vigueur, la Ville appelle, malgré tout, les usagers à faire preuve de civisme en modérant leur consommation en eau qu'elle soit prélevée dans les cours d'eau, les nappes phréatiques ou les réseaux publics de distribution d'eau.

Contact presse :

Nina OUMEDJKANE

Nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

03 89 32 59 92 / 06 29 68 13 46